

Le 13/04/2016

PLAN DE REQUALIFICATION DE B (TSDD NSGM + SACDD DSAG) EN A PAR LISTE D'APTITUDE POUR 2016 et 2017 pour accéder à ITPE Par examen professionnel pour accéder à AAE CIGEM

La procédure du plan de requalification de B en A reste très imprécise pour les personnels maritimes .

La question a déjà été posée à la DRH et reste sans réponse depuis. Les personnels maritimes seraient-ils à nouveau écartés des possibilités de progression de carrière et ainsi pénalisés par rapport à leurs collègues qui parfois sont positionnés sur les mêmes missions ?

Pour le SNPAM-CGT, il y a un problème **discriminatoire** lié au passé de ces agents, encore 3 ans après leur repositionnement dans le cadre du NES en 2012.

Pour mémoire, pour ceux qui ne s'en souviendrait plus, les personnels de catégorie B maritimes ont été reversés en fonction de leurs spécialités :

- pour les **ex-CAM OT** dans le corps des **TSDD NSGM**
- pour les **ex-CAM DSAG** dans le corps des **SACDD** sans reconnaissance « métiers » particulière pour les agents .

Dans le cadre normal de promotion, **ces agents ont encore vocation à intégrer uniquement le corps des IAM**, corps de débouché considéré comme naturel et unique en cas de promotions sur liste d'aptitude : **la faute à la non fusion/intégration des IAM**, toujours en discussion **depuis 2010** et toujours non aboutie.

De ce fait, les agents de catégorie B maritimes portent cette tare comme un boulet et n'ont qu'une voie très étroite de débouchés en catégorie A par liste d'aptitude ou d'examen professionnels : 1/an en LA et 1/an par concours interne et uniquement pour les IAM OT.

Le NES devait apporter à ces agents une ouverture plus large sur des postes techniques induisant un déroulement de carrière plus varié ainsi qu'une rémunération accessoire plus conséquente. Outre ce décalage, le retard pris pour la fusion/intégration des IAM les pénalise maintenant, dans le cadre du plan de requalification, car rien n'est acté pour ces agents. Le corps des IAM n'apparaît dans aucun document du plan, comme s'il n'existait plus depuis 2016.

IMPACT POUR 2016 - 2017 - 2018 ?

- **Pour le passage en ITPE**, il est prévu la mise en œuvre d'une liste d'aptitude pour les TSDD pour la fin d'année 2016 au titre de l'année 2017, sans précision de la spécialité, ou sans préciser si les TSDD NSGM pourront être éligibles sur cette liste proposée par les chefs de service et qui doit être validée en CAP d'ITPE (car il n'est question que de cette CAP) . Et pourquoi pas celle des IAM qui ont encore leur propre CAP fin 2016 ?!

Seront-ils fusionnés/intégrés en 2017, comme le promet depuis 6 ans la DRH ? La liste 2016 est en cours d'élaboration dans les services. Les TSDD NSGM doivent être inclus dans ce processus. **Interrogez vos services RH pour connaître les candidats de cette spécialité proposés.**

Pour fin 2017 se pose encore la question. En effet, le corps des IAM sera-t-il fusionné/intégré, comme le promet depuis 6 ans la DRH ?

Comment va se faire l'arbitrage ? Y en aura-t-il un ? Ce scénario n'a jamais été évoqué par la DRH. L'a-t-elle seulement imaginé ? Les agents doivent le revendiquer ! Il y a 100 postes à pourvoir dans ce cadre fin 2016 et 100 postes pour 2017.

- **Pour le passage en AAE CIGEM** : la problématique est double, d'une part les agents exerçant des missions « MER ou DSAG » ne sont plus fléchés comme tels, alors que beaucoup occupent déjà des missions relevant de catégorie A. D'autre part, il n'y aura pas de liste d'aptitude du fait de l'inter ministérialité du corps d'accueil. Seul un examen pro sera ouvert (200 postes) à l'ensemble des ministères ayant souscrit au CIGEM (16 en tout) fin 2017 !

Les agents SACDD-DSAG seront défavorisés, car l'examen portera sur des politiques publiques générales, hors champ maritime. Une formation spécifique doit être organisée pour aider les agents. Lorsque l'on sait que les agents dans les services sont surchargés de travail, auront-ils le temps d'assumer une formation lourde pour être compétitifs avec un nombre de candidats très importants du fait de l'inter ministérialité ? Nos agents vont avoir la double peine.

Le SNPAM-CGT ne l'accepte pas et demande à rencontrer la DAM et la DRH sur ce sujet.

L'absence de reconnaissance de la filière maritime est au coeur du problème d'où les difficultés à positionner les TSDD NSGM et les SACDD à profil maritime dans le plan de requalification que la CGT a refusé de signer.

Le SNPAM-CGT propose une méthode de travail à la DRH : après recensement, une communication de l'ensemble des propositions de promotion de B en A de 2015, faites dans les différents services : DAM, DIRM, DDTM, afin de s'assurer que des candidats du secteur maritime figureront bien sur la liste globale des agents à promouvoir.

A partir de ces données, il conviendra de définir les critères de la "place à faire" pour les agents de la filière maritime dans ce plan de requalification de B en A, en travaillant en lien avec les CAP des corps concernés (IAM, IDTPE, AAE).

Cette approche doit pouvoir être également adoptée pour la filière maritime de C en B.

e SNPAM CGT se tient à votre disposition pour tous renseignements.